



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/RES/49/121
10 janvier 1995

Quarante-neuvième session
Point 89 c) de l'ordre du jour

RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/49/729/Add.3)]

49/121. Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrateurs

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 47/192 du 22 décembre 1992 et 48/194 du 21 décembre 1993 concernant la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrateurs,

Se félicitant du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés par la Conférence à ses troisième et quatrième sessions en 1994 1/,

Prenant note de la recommandation que la Conférence lui a adressée, tendant à ce qu'elle approuve la fourniture des services nécessaires à deux autres sessions en 1995, de façon que la Conférence puisse achever ses travaux 2/,

Convaincue qu'une participation aussi large que possible à la Conférence est importante pour assurer le succès de ses travaux,

1. Note les progrès réalisés par la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur

1/ A/49/522.

2/ Voir A/CONF.164/25, par. 30 et A/49/522, par. 24 à 26.

qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrateurs à ses sessions précédentes;

2. Approuve la convocation à New York de deux autres sessions de la Conférence, qui se tiendraient du 27 mars au 12 avril 1995 et du 24 juillet au 4 août 1995, conformément à la recommandation de la Conférence;

3. Prie le Secrétaire général de fournir les services nécessaires à ces deux sessions de la Conférence, de façon que celle-ci puisse tenir deux séances simultanées durant les sessions;

4. Demande instamment à la Conférence d'achever ses travaux avant la cinquantième session de l'Assemblée générale;

5. Demande de nouveau aux gouvernements et aux organisations régionales d'intégration économique de contribuer au fonds bénévole créé en application du paragraphe 9 de la résolution 47/192 de l'Assemblée générale pour aider les pays en développement, notamment ceux qui sont le plus intéressés par le sujet de la Conférence, et en particulier les moins avancés d'entre eux, à participer pleinement et effectivement à la Conférence, et exprime sa gratitude pour les contributions qui ont déjà été versées au fonds;

6. Prie également le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquantième session le rapport final sur les travaux de la Conférence;

7. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquantième session, au titre de la question intitulée "Environnement et développement durable", la question subsidiaire intitulée "Utilisation durable et conservation des ressources biologiques marines en haute mer : rapport de la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrateurs".